

ON S'ABONNE. Cahors, bureau du Journal, chez A. LAYTOU, imprimeur, ou en lui adressant franco un mandat sur la poste. PRIX DE L'ABONNEMENT: LOT, AVEYRON, CANTAL, CORREZE, DORDOGNE, LOI ET-GARONNE, TARN-ET-GARONNE: Un an, 20 fr.; Six mois, 14 fr. L'abonnement part du 1er ou du 16 et se paie d'avance.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISANT LES MARCHÉS ET SAMEDI

M. HAVAS, rue J.-J. Rousseau, 3; et MM. LAFFITE-BULLIER et Co, place de la Bourse, 8 sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

PRIX DES INSERTIONS. ANNONCES, 25 centimes la ligne. RÉCLAMES, 50 centimes la ligne. Les Annonces et Avis sont reçus à Cahors au bureau du Journal rue de la Mairie, 6, et se paient d'avance. Les Lettres ou paquets non affranchis sont rigoureusement refusés. L'ABONNEMENT se paie d'avance. Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de la Mairie, 6.

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

CALENDRIER DU LOT. DÉPART DES CORRESPONDANCES. SERVICE DES POSTES. ARRIVÉE DES CORRESPONDANCES. Table with columns for dates, events, routes, and arrival times.

Le Journal du Lot est seul désigné pour insérer, en 1866, les Annonces Administratives de l'arrondissement de Cahors et les Extraits des Annonces Judiciaires et Administratives des arrond. de Figeac et de Gourdon.

Cahors, le 16 Juin 1866.

BOURSE DE PARIS.

Table with 3 columns: Date, Rte 3 p. 0/0, 4 1/2 p. 0/0. Rows for June 14, 15, and 16.

BULLETIN

Quoi qu'en aient dit plusieurs journaux, le jour du départ de l'Empereur pour Vichy n'est pas encore fixé. Il est probable néanmoins que ce voyage s'effectuera prochainement.

Quant à la Russie, elle semble décidée à garder la neutralité aussi longtemps que possible, cependant elle prend des précautions. On écrit de Varsovie que l'administration du chemin de fer de Cracovie a reçu l'ordre de se tenir prête à transporter un corps d'armée de 80 à 100,000 hommes, avec son matériel de guerre. On pense que ce corps russe sera dirigé sur la Bosnie et la Serbie.

Le voyage de Garibaldi en Italie est une véritable ovation. A Alexandrie il a été accueilli avec un enthousiasme indicible et à Milan, la ville était pavoisée pour son arrivée; le maire l'attendait à la gare avec la municipalité.

La nouvelle d'un coup de main des fédérés au Canada était exacte. Les sectaires irlandais ont capturé le fort Elie, village près de Busfeld. Un engagement aurait eu lieu entre eux et les volontaires canadiens à Ridgeway. Des troupes fédérales ont été envoyées à la frontière, pour faire respecter la neutralité des Etats-Unis.

Quant à la conduite que tiendrait l'Empereur en Europe si la guerre devenait générale, tout porte à croire qu'elle marcherait sous le même drapeau que la France; son véritable intérêt lui en fait une loi et elle sait que cela lui porte bonheur.

Pour le Bulletin politique : A. LAYTOU.

D'un autre côté, les lettres de Constantinople du 6 juin, signalent l'arrivée de 6,000 Egyptiens mis à la disposition du sultan. Ces troupes doivent tenir provisoirement garnison à Constantinople.

Quant à la Russie, elle semble décidée à garder la neutralité aussi longtemps que possible, cependant elle prend des précautions. On écrit de Varsovie que l'administration du chemin de fer de Cracovie a reçu l'ordre de se tenir prête à transporter un corps d'armée de 80 à 100,000 hommes, avec son matériel de guerre. On pense que ce corps russe sera dirigé sur la Bosnie et la Serbie.

Le voyage de Garibaldi en Italie est une véritable ovation. A Alexandrie il a été accueilli avec un enthousiasme indicible et à Milan, la ville était pavoisée pour son arrivée; le maire l'attendait à la gare avec la municipalité.

La nouvelle d'un coup de main des fédérés au Canada était exacte. Les sectaires irlandais ont capturé le fort Elie, village près de Busfeld. Un engagement aurait eu lieu entre eux et les volontaires canadiens à Ridgeway. Des troupes fédérales ont été envoyées à la frontière, pour faire respecter la neutralité des Etats-Unis.

Quant à la conduite que tiendrait l'Empereur en Europe si la guerre devenait générale, tout porte à croire qu'elle marcherait sous le même drapeau que la France; son véritable intérêt lui en fait une loi et elle sait que cela lui porte bonheur.

Pour le Bulletin politique : A. LAYTOU.

Dépêches télégraphiques.

Agence Havas.

Bordeaux, 14 juin.

Hier, à 4 heures, un incendie se déclarait dans les bâtiments occupés par les Magasins généraux, situés à l'angle des rues Ferrère et de Foy. Les secours les plus énergiques sont promptement arrivés; mais le feu n'a pu être maîtrisé, et dès deux heures, l'immeuble tout entier ne formait plus qu'un vaste brasier.

Le feu brûle encore et les pompes continuent à jouer sur les débris et sur les maisons voisines. M. le maire de Bordeaux a passé quinze heures sur le lieu du sinistre.

Hanovre, 14 juin.

La Prusse a demandé au Hanovre de laisser passer sur son territoire, une division prussienne qui doit se rendre des Duchés dans les provinces de Westphalie et de Saxe. On dit que le gouvernement ha-

novrien a fait des objections au sujet de cette demande.

Francfort, 14 juin.

On assure que le projet prussien de réforme fédérale doit être présenté aujourd'hui à la Diète avec un exposé des motifs.

Francfort, 14 juin.

La Diète germanique a voté par neuf voix contre six, la proposition autrichienne de mobilisation de l'armée fédérale. Le représentant de la Prusse a déclaré qu'il consensait à la confédération comme dissoute et a quitté la séance. On dit qu'il partira aujourd'hui même de Francfort.

Berlin, 14 juin.

Un télégramme de Francfort annonce que la Diète a voté, dans sa Séance d'aujourd'hui, par neuf voix contre six, la mobilisation des contingents fédéraux. M. de Savigny a alors notifiée à l'assemblée que la Prusse sortait de la Confédération. Après avoir remis de nouvelles propositions, M. de Savigny a quitté la Séance.

Francfort, 14 juin.

Le général de Gabloux vient de partir pour Vienne. La garnison bavaroise a reçu l'ordre de se tenir prête à marcher. On dit qu'elle doit se rendre au Camp de Wurtzbourg.

Marseille, 12 juin.

Les lettres de Rome du 10, annoncent que le consistoire a été ajourné du 18 au 22 juin. Mgr Lucien Bonaparte serait promu cardinal dans un consistoire ultérieur spécial. Il y a une grande crise monétaire à Rome. Les porteurs de billets commencent à réclamer l'heure de l'ouverture des bureaux. Les manœuvres des agitateurs sont pour beaucoup dans cette crise. On s'attend à des mesures du gouvernement. On parle de la nomination de Mgr Randi au ministère de l'intérieur.

Brescia, 12 juin.

On mande de Venise que le gouvernement autrichien a repoussé les remontrances de la Congrégation centrale au sujet de l'emprunt forcé et qu'il a ordonné l'application immédiate du décret relatif à cet emprunt.

Milan, 12 juin.

Les avis de Côme annoncent que Garibaldi a été reçu avec enthousiasme par la population, les autorités, l'armée, les volontaires.

Vienne, 14 juin.

L'Empereur, répondant à une Adresse de la municipalité, a dit: « J'ai tout fait pour maintenir la paix et la liberté de l'Allemagne. Je saisis maintenant l'épée, me confiant à Dieu, à mon bon droit et à ma vaillante armée. »

LA LETTRE DE L'EMPEREUR.

Quand les historiens de l'antiquité avaient à exposer les causes d'une grande guerre, ils accomplissaient leur tâche en faisant adresser aux troupes, par leur général, un discours dans lequel se trouvait un résumé rapide des négoc-

ciations antérieures, de la politique poursuivie par l'Etat et des résultats futurs de la lutte. La lettre de l'Empereur Napoléon à M. Drouyn de Lhuys semble conçue dans le même esprit. En la lisant, on croirait parcourir l'une des pages les plus brillantes de Xénophon ou de Tite-Live. Même netteté dans la pensée, même vigueur dans l'expression; partout se retrouve l'empreinte du politique profond, jouissant de la pleine connaissance des faits; du penseur prévoyant qui en analyse les conséquences, après avoir voulu en conjurer les périls. Princes et peuples se trouvent illuminés par les mêmes clartés; car elles sont tournées vers tous et se portent sur tous, du haut des sphères élevées qui leur servent de foyer.

La lettre impériale, comme elle le dit elle-même, aborde franchement les questions pendantes, en les dégageant du voile diplomatique qui les couvrait. Les cabinets en litige, aussi bien que les puissances neutres, n'ont plus aucune arrière-pensée, aucun détour à démasquer. La France n'a qu'une préention: vivre en bonne intelligence avec ses voisins « en respectant leur indépendance et leur nationalité. » Point d'agrandissement de territoire sera pas rompu que l'ennemi en réclame grande puissance; et, même dans ce cas, il faudrait que les provinces limitrophes de notre empire « demandassent leur annexion à la France par des vœux librement exprimés. »

Sur les réformes à introduire dans la bonne organisation de l'Europe, la lettre de S. M. n'est pas moins explicite. L'organisation actuelle doit être amendée sur trois points, dans l'intérêt du repos du monde. La Prusse doit jouir d'une situation géographique mieux délimitée; les Etats secondaires de l'Allemagne ont le droit de jouir d'une « union plus intime, d'une organisation plus puissante, d'un rôle plus important; l'Italie enfin doit récupérer la Vénétie, pendant que l'Autriche, indemnisée par une compensation équitable de territoire, sera maintenue avec sa grande position en Allemagne. Sans doute, le sort des armes va influer sur la réussite de ce sage programme qu'il eût mieux valu soumettre à une conférence, mais il ne reste pas moins acquis à l'Europe et nul doute que son succès soit bientôt assuré, sans que la France ait à le soutenir par les armes.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT du 16 juin 1866.

LA CHASSE

AUX CHEVAUX SAUVAGES

PAR MAYNE-REID

TRADUIT DE L'ANGLAIS PAR A. COOMANS

Deuxième partie

XIV

— Elijah Quackenboss. —

Mon premier mouvement fut de communiquer à mes compagnons la découverte que je venais de faire; mais je résolus de m'assurer d'abord si la personne qui avait entrepris cette audacieuse ascension avait réussi.

A cause du crépuscule, je ne distinguais plus que faiblement la partie supérieure de la gorge, mais j'y vis encore assez pour me convaincre que la tentative d'escalade avait eu un plein succès.

Quel hardi gaillard s'est aventuré là? Dans quel but? me demandai-je naturellement. De vagues souvenirs se réveillèrent en moi; peu à peu ils devinrent plus distincts, et je pus enfin répondre aux deux questions que je m'étais adressées. Je connaissais

l'homme qui avait gravi ce rocher. Je m'étonnai seulement de n'avoir pas songé plus tôt à lui.

Parmi les individus bizarres qui figuraient dans la bande cosmopolite dont j'avais l'honneur d'être le chef, le moins bizarre n'était pas celui qui répondait au nom euphonique d'Elijah Quackenboss. C'était un mélange de Yankee et d'Allemand, originaire des montagnes de la Pensylvanie. Ne manquant pas d'une certaine instruction, il avait été maître d'école; mais je m'intéressais à lui en sa qualité de botaniste. Il montrait pour la science un amour digne d'éloges. Les Américains ont en général peu d'inclination pour l'art où brilla Linné, mais Quackenboss avait du sang teuton dans les veines.

Sa conformation physique était aussi étrange que ses dispositions intellectuelles. Il avait un grand corps voûté et charné; tous ses membres étaient disproportionnés et difformes. On eût dit que ses bras et ses jambes toujours en désaccord, s'étaient rencontrés par hasard. Ses yeux, non moins désunis, ne consentaient jamais à regarder dans la même direction; mais, lorsqu'il en fermait un, Elijah Quackenboss savait pointer une carabine et envoyer, à cent yards de distance, une balle sur la tête d'un clou.

Ses compagnons, les tirailleurs, qui ne comprenaient pas qu'un être humain raisonnable pût se livrer à des recherches botaniques, le prenaient pour un homme timbré. Comme « Dutch-Lige, » — tel était son surnom, — maniait parfaitement toutes sortes d'armes, et qu'il savait le prouver au besoin, on n'avait garde de le railler ni de lui infliger tous ces petits ridicules que l'on ne prodigue que trop souvent aux parias de la nature.

Je n'ai jamais rencontré d'homme qui étudiait la botanique avec plus d'ardeur qu'Elijah Quackenboss.

Rien ne lui coûtait pour satisfaire sa passion favorite. Il oubliait toutes ses fatigues pour se mettre, dès qu'il avait une heure de liberté, à la recherche des plantes rares. Comme il s'éloignait souvent du camp, il s'était déjà trouvé dans des situations très périlleuses. Pendant son dernier séjour au Texas, il avait prêté une grande attention aux cactus; aujourd'hui qu'il se trouvait au Mexique, la patrie de ces singuliers végétaux, on peut dire qu'il était devenu fou de cactus. Chaque jour ses explorations lui en révélait de nouvelles variétés, et c'était une de ces plantes-là qui l'avait rappelé à ma mémoire. Je me souvins qu'il m'avait dit, — car une similitude de goûts nous amenait fréquemment à causer ensemble, — qu'il avait découvert, peu de jours auparavant, une espèce nouvelle et singulière de mamillaria. Il l'avait trouvée sur une butte de prairie qu'il avait gravie pour en explorer la flore, ajoutant qu'il n'avait encore observé cette espèce que sur la butte en question et nulle part dans la contrée avoisinante.

Cette butte était notre mesa, qu'Elijah Quackenboss avait escaladée. Pourquoi n'en ferions-nous pas autant qu'un grossier et lourd botaniste?

Telles furent mes réflexions, et, sans m'arrêter au calcul des avantages que nous devions retirer de ma découverte, je m'empressai de l'expliquer à mes compagnons. Tous deux parurent enchantés. Après un court examen de la gorge, ils déclarèrent que cette voie était praticable; Garey fut d'avis qu'il gravirait à l'aise la butte en cet endroit. Rubé dit que c'était un jeu d'enfant, et qu'un mois auparavant il avait

grimpé une montagne qui avait de bien plus mauvaises apparences.

Pourtant, à quoi bon cette ascension? Nous ne pouvions pas fuir par là? De l'autre côté le rocher était infranchissable. La conduite des guerilleros le prouvait assez. Avant la nuit, Jjurra et un autre Mexicain s'étaient rendus à l'arrière de la butte, évidemment pour la reconnaître et dans l'espoir de nous attaquer de ce côté; mais tous deux étaient revenus sur leurs pas, et leur geste témoignait de leur désappointement.

Pourquoi donc monter là-haut si nous ne pouvions descendre de l'autre côté? A vrai dire, sur le sommet nous serions à l'abri des assauts de la guérilla, mais l'ennemi que nous redoutions le plus, — la soif, — nous y poursuivrait.

En restant en place, nous demeurions près de nos chevaux; l'un pouvait au besoin nous servir de nourriture et les autres de moyens de fuite. En grim pant sur le roc, nous devions abandonner nos chevaux. Le sommet de la mesa n'était qu'à cinquante yards; nos carabines pouvaient à la rigueur empêcher l'ennemi d'approcher de nos chevaux, mais à quoi bon? Comme nous-mêmes ils devaient succomber à la soif et à la faim...

Nos espérances s'évanouirent presque aussitôt. Inutile d'escalader le rocher, notre position actuelle valait mieux; nous pouvions nous y maintenir aussi longtemps que la soif nous le permettrait. Derrière les murailles en granit d'une forteresse imprenable, nous n'aurions pas pu résister avec plus d'avantages.

Telle fut la conclusion à laquelle Garey et moi arrivâmes simultanément.

En ce qui concerne cette dernière éventualité, les paroles impériales sont des plus rassurantes. La France maintiendra sa politique de neutralité. Elle n'a que deux intérêts supérieurs à sauvegarder : « la conservation de l'équilibre européen » et le *maintien* de notre œuvre en Italie. Or, la force morale de la France suffira à les faire respecter; car les Cours engagées dans le conflit nous ont donné des assurances telles, que, « quels que soient les résultats de la guerre, » rien de ce qui nous touche ne sera résolu « sans notre assentiment. » Et, d'ailleurs, ainsi que le fait encore remarquer Sa Majesté, l'accord établi entre les puissances neutres, ne constitue-t-il pas, à lui seul, un gage de sécurité pour l'Europe ?

Ainsi donc, la part de tous les intérêts est équitablement pondérée et judicieusement définie. L'Europe connaît maintenant le terrain sur lequel elle est conduite, et la France, forte de son désintéressement et de son amour pour la paix, n'a plus qu'à suivre les événements à venir d'un œil sinon indifférent du moins tranquille.

Le Corps législatif ne pouvait qu'applaudir à ces augustes assurances, c'est ce qu'il a fait. Le pays tout entier, à coup sûr, fera de même.

HAVAS.

LEXPOSITION UNIVERSELLE.

Ce n'est pas seulement en France, c'est à l'étranger qu'on s'inquiète de savoir si l'exposition universelle sera ou ne sera pas ajournée. L'Angleterre, notre grande et habile concurrente en négoce et en industrie, s'est surtout émue de ces rumeurs aléatoires. Un meeting a été tenu à Londres ces jours derniers avec le concours des commissaires chargés de représenter, à notre grande solennité de l'an prochain, les exposants de l'Angleterre.

Une interpellation ayant été faite sur les chances d'ajournement qui pourraient résulter de la crise politique où se trouve l'Europe, un des commissaires s'est déclaré autorisé à affirmer qu'il n'y avait pas le moindre motif d'avoir cette crainte; que le gouvernement Français avait fait tout son possible pour empêcher la guerre, et que, si elle éclatait, elle ne porterait nul préjudice à la grande manifestation de 1867.

Il ne saurait donc subsister aucun doute à cet égard. L'exposition universelle, quoi qu'il puisse advenir, ne sera pas ajournée. Que dans les usines et dans les ateliers, dans les fermes et les usines, dans les ateliers des inventeurs et les travailleurs, on se le dise !...

Nouvelles du jour.

On commence à savoir, par le télégraphe, l'impression que la lettre de l'Empereur a causée dans les départements. Cette impression est à tous égards sympathique.

Le correspondant de la *Gazette de Cologne* à Mexico, M. Winckler, vient d'être expulsé du Mexique par ordre de l'empereur Maximilien.

Une place est vacante à l'Institut dans la section de législation par suite du décès de M. Béranger. On cite parmi les candidats M. Bersot, rédacteur du *Journal des Débats* et M. Cauchy, ancien greffier de la chambre des pairs.

La Grèce est toujours le pays de cocagne des brigands, et voici un chapitre à ajouter au roman de M. Edmond About. Un chef de bandits vient de promettre 10,000 drachmes à

qui tuera un charbonnier qui a tué un brigand. D'ordinaire, c'est la tête des bandits qui est mise à prix; en Grèce, c'est tout le contraire: ils mettent à prix la tête de leurs ennemis, et l'autorité laisse faire.

On lit dans la *Correspondance péninsulaire* de Madrid, sous la date du 9 juin:

Nous avons à rendre compte aujourd'hui d'un fait très grave dont nous n'avons pas voulu parler dans notre numéro d'avant-hier jeudi, parce qu'il nous avait paru tellement monstrueux que nous n'avions osé ajouter foi à la version qui nous avait été pourtant communiquée par des personnes très sérieuses.

Aujourd'hui le doute n'est plus permis, et nous avons eu sous les yeux les preuves de l'horrible attentat tramé par quelques misérables que tout les partis, sans exception, s'empresseront de désavouer.

Le but de ces misérables était de faire dérailler le train-express dans lequel se trouvaient tous les ministres revenant d'Aranjuez, où ils s'étaient rendus pour assister au conseil que préside la reine une fois par semaine.

A cet effet, après le passage du train ordinaire venant d'Alicante et arrivant à Madrid, vers dix heures du soir, les auteurs de cette odieuse tentative se rendirent au point le plus périlleux de la voie, dans la partie dominant la rivière du Parama et où la ligne fait une courbe très prononcée.

Sur le rail de gauche, au moyen de clous ayant une longueur de 55 centimètres, ils fixèrent un énorme morceau de fer brut, placé en pente et biaisant sur la gauche. Ce morceau de fer avait été grossièrement taillé pour que la partie supérieure formât une sorte de chapiteau.

Sur le rail de droite, un morceau de fer moins élevé devait faciliter le déraillement et faire pencher la machine de manière qu'elle pût être lancée avec les voitures du train-express dans les eaux du Parama. Les deux instruments avaient été solidement cloués aux traverses de la voie, et toutes les précautions avaient été prises pour la complète réussite du projet.

Les ingénieurs de la ligne du Midi ont déclaré qu'il était impossible que la locomotive pût franchir le double obstacle et qu'elle devait nécessairement être lancée dans le précipice avec une foudroyante rapidité.

Le train ministériel devait passer vers minuit. Heureusement, et tout a fait par hasard, le garde de la voie qui n'a pas moins de neuf kilomètres à inspecter, entendit un bruit sourd, mais inusité dans la direction du pont construit sur le Parama et il crut de son devoir de se porter sur ce point.

Il ne tarda pas à se convaincre que des malfaiteurs venaient de préparer les éléments d'une œuvre de mort, et il s'empressa d'envoyer à ses chefs les pièces constatant son affreuse découverte.

Ces pièces ont été envoyées au congrès des députés dans la journée d'avant-hier par les soins du conseil d'administration de la compagnie du Midi, puis remises à l'autorité judiciaire qui a ouvert une enquête.

Pour extrait: A. Layton

Bulletin Commercial.

VINS ET SPIRITUEUX.

Bordeaux, 10 juin. — Armagnac (52 degrés), bas 70 fr.; Ténarèze 64 fr.; haut 60 fr. — Marmande 52-50 — 3/6 Languedoc (86 degrés) 58 fr. — 3/6 fin 1^{re} qualité (90 degrés) 58 fr. — Tafia 60-00 à 75 fr.

ment à côté du cheval noir du capitaine... Comme nos ennemis hurleront quand ils trouveront la place vide ! Eh ! eh ! eh ! oh ! oh ! oh !

Et Rube se mit à rire avec autant d'abandon que si ses adversaires se fussent trouvés à cent milles de là.

Garey et moi trépignions d'impatience; mais notre compagnon était dans un accès de bonne humeur et nous savions qu'on eût essayé en vain de le faire parler avant qu'il en eût envie.

Quand sa bruyante hilarité fut apaisée, Rube prit un air plus sérieux et parut encore une fois s'occuper d'un problème grave. Voici le monologue qu'il tint :

— Vingt yards de Billee, autant du jeune capitaine et 46 de moi, font cinquante-six. En y joignant les brides des chevaux, nous obtiendrons une corde d'une longueur qui nous permettra d'échapper à ces vilaines peaux jaunes...

En prononçant ces paroles, Rube détachait ces regards du canot de sa carabine pour examiner en tous sens le rocher. Il murmurait encore, à par lui, que Garey et moi avions deviné son plan; mais nous ne lui en dimes rien. Devancer les explications du vieux trappeur eût été une injure mortelle à ses yeux. Nous attendimes donc qu'il nous communiquât sa découverte.

— Voici, jeunes gens, dit-il, comment nous pourrions battre victorieusement en retraite. D'abord, nous grimperons là-haut aussitôt que les ténèbres nous couvriront; nous emporterons nos lazos, nous les nouerons les uns aux autres, et, s'il le faut, nous y ajouterons une couple de brides; puis nous attacherons ces liens réunis à un des arbres qui couron-

Condom (Gers), 10 juin. — Nos marchés continuent à être peu fréquentés, ce qui paralyse les transactions. Néanmoins, les eaux-de-vie donnent toujours lieu à quelques affaires, peu importantes, il est vrai.

Ainsi à nos marchés de la semaine d'Eause et de Condom, il s'est traité quelques pièces aux prix de : Haut-Armagnac 55 fr.; Ténarèze 58-75 Bas-Armagnac 62-50.

Lesparre (Médoc), 10 juin. — Depuis quelques jours le temps est magnifique. Les faucheurs, les propriétaires de céréales et les vigneronniers sont en fête. La floraison de la vigne se fait ou va se faire dans les meilleures conditions et dissiper les inquiétudes qu'avait fait naître l'état du ciel des derniers jours de la semaine dernière et les premiers jours de celle-ci.

Les affaires sont toujours dans le même calme. Paris, 10 juin. — Les 3/6 du Nord sont assez bien tenus; le disponible et le courant de mois sont à 52-50, 53, juillet et août 53 fr.; les 4 derniers 53; les 4 premiers 53 fr.; le 3/6 du Languedoc en disponible 64 à 65 fr. l'hect. Le tout à l'entrepôt.

Beziers est venu à 50 fr pour le disponible. Les eaux-de-vie sont toujours fermement tenues; il n'y a toutefois aucune variation dans les prix.

Sur les marchés de production, il s'est fait quelques affaires en eaux-de-vie vieilles à des cours qui restent bien soutenus, grâce à la très-grande réserve des vendeurs.

Les affaires en vins ont eu plus d'importance; les arrivages, tant par la voie de terre que par eau, sont bien au dessous des quantités vendues à la consommation; aussi, dans nos entrepôts, la sortie dépasse-t-elle de beaucoup les entrées. Il est évident que si ce vide s'accroît encore, les prix devront nécessairement augmenter. La fermété que nous avons signalée la semaine dernière serait-elle le premier pas fait vers la hausse? Nos départements du Midi font toujours des expéditions, et il y a encore chez le propriétaire des quantités de vin assez fortes qui devront s'écouler rapidement pour laisser place à la future récolte. On a traité à l'entrepôt quelques parties de vins de Roussillon, livrables en 4 ou 5 mois, à 25 fr. l'hect., logé en bois neuf, chez l'acheteur, au comptant et sans escompte.

Dans l'Ande, la grêle est tombée dans un espace de 70 à 80 kilomètres de long sur 6 à 7 de large; plusieurs communes ont été complètement ravagées; le canton de Lézignan principalement a perdu les trois quarts de sa récolte. Les pertes occasionnées par cet orage, entre Carcassonne et Narbonne, sont évaluées à 500,000 hect.

L'intensité du froid a été telle dans le Var, que dans divers cantons les ceps n'ont pas résisté à la gelée et que des vignobles sont fortement compromis. Dans quelques parties de Saône-et-Loire, la gelée a fait aussi pas mal de dégâts; les vignes blanches ont plus souffert que les rouges; dans certaines expositions, le mal est d'un quart aux trois quarts de la récolte.

La basse Bourgogne se plaint beaucoup, comme nous l'avons déjà dit dans notre dernière revue; les jeunes vignes et les vignes basses principalement ont passablement souffert. Avallon estime que sa récolte a perdu moitié de ce qu'elle promettait. Le mal est beaucoup moins grand dans l'Orléanais et le Saumurois.

Les insectes ont attaqué les ceps dans quelques parties des vignobles des Deux-Charentes, mais comme il y a eu peu de froids, le dégât est insignifiant. La Loire-Inférieure se plaint moins de la gelée qui n'a pas été malfaisante, que des nuits qui sont toujours froides. La végétation se trouve ainsi retardée; on craint que la récolte pendante soit amoindrie; aussi signale-t-on à Nantes de la hausse sur les vins de la dernière récolte.

Marché aux bestiaux du 7 au 13 juin.

(Cours officiels)

Bœufs : amenés 286; vendus 254; 1^{re} qté 67 à 72 fr.; 2^e qté 62 à 67 fr.; 3^e qté 57 à 62.

Vaches : amenées 462, vendues 443; 1^{re} qté 65 à 70; 2^e qté 60 à 65; 3^e qté 55 à 60.

Veaux : amenés 755, vendus 692; 1^{re} qté 75 à 80; 2^e qté 70 à 75; 3^e qté 60 à 65.

Moutons : amenés 3,431, vendus 2,771; 1^{re} qté 75 à 80; 2^e qté 70 à 72.

Agneaux : amenés 4,196, vendus 4,196; de 7 à 14 fr. pièce.

Porcs : amenés 413, vendus 413; de 51 à 56 fr.

(Le tout les 50 kil.)

(Moniteur Agricole de Bordeaux)

ment le rempart, et nous nous laisserons glisser de l'autre côté; une fois dans la prairie, nous irons immédiatement à la rancheria; là, nous rassemblerons les tirailleurs de notre jeune capitaine; nous reviendrons à la butte et donnerons à ces nègres une raclée comme ils n'en ont pas encore reçue depuis le commencement de la guerre. Que pensez-vous de ce plan ?

Mentalement, Garey et moi y avions déjà applaudi; nous exprimâmes promptement notre approbation.

Ce plan promettait, en effet, d'heureux résultats. Si nous parvenions à en exécuter les détails sans être découverts par l'ennemi, il était assez probable que nous atteindrions sains et saufs, en quelques heures, la place du village, ou nous pourrions apaiser notre soif ardente aux eaux cristallines du puits.

Cette douce perspective nous donna une nouvelle énergie; nous mimâmes immédiatement la main à l'œuvre pour faire nos préparatifs de départ. Un de nous surveillait l'ennemi, tandis que les deux autres travaillaient...

Après avoir noué nos lazos ensemble, nous attachâmes, au moyen des brides, nos chevaux tête à tête derrière le roc, pour les empêcher de s'exposer aux escopettes des guerilleros. Cela fait, nous attendîmes la nuit. Serait-elle sombre ? Dans le doute notre anxiété était grande : les nuages d'un gris de plomb qui couvraient le ciel promettaient de nous favoriser; de plus, la lune ne devait pas paraître avant minuit.

Rube, qui se vantait de connaître tous les signes de température comme un vieux loup de mer, examina le ciel.

— Eh ! vieux animal ! dit Garey, qu'en penses-tu ?

DES TRIBUNAUX MARITIMES, (à propos du *Fœderis Arca*.)

On ne lira peut-être pas sans intérêt quelques explications sur les tribunaux maritimes au moment où l'affaire du *Fœderis Arca* va être soumise au tribunal de Brest.

Les tribunaux maritimes furent institués par un décret du 12 novembre 1806, et furent destinés à remplacer les cours martiales établies en 1791. — Indépendamment des crimes et délits dont ils connaissent, leur juridiction s'étend aux faits de piraterie considérés avec raison comme les plus graves qui puissent porter atteinte à la sûreté de la navigation et au commerce maritime.

Le territoire maritime de la France est divisé en cinq arrondissements dont les chefs-lieux sont nos cinq grands ports militaires Cherbourg, Brest, Lorient, Rochefort et Toulon. Il y a un tribunal maritime dans chaque chef-lieu d'arrondissement. Voici la composition : le président est un contre-amiral, s'il y en a un dans le port, et, à son défaut, on choisit l'officier de marine le plus élevé en grade et le plus ancien. On lui adjoint deux capitaines de vaisseau, deux commissaires et un ingénieur de la marine, et enfin deux membres du tribunal civil.

Ces commissaires, qui font partie des tribunaux maritimes, sont des officiers chargés de la comptabilité dans les ports de mer. Lorsque les grades que nous venons d'indiquer ne se trouvent pas dans le port au moment de la formation d'un tribunal, on prend des gardes inférieurs. Il en est de même des juges civils à leur défaut, on nomme leurs suppléants.

Tout tribunal maritime est dissous dès qu'il a jugé les faits pour lesquels il a été convoqué. Cependant il y a dans chacun des cinq ports militaires un commissaire-rapporteur et un greffier permanents et rétribués. Le président et les juges d'un tribunal maritime sont désignés par le préfet maritime. On sait que ce haut fonctionnaire a sous sa direction tous les établissements et tous les services de la marine de son arrondissement. Il est en rapport direct avec le ministre, il a le rang et les honneurs d'un vice-amiral commandant une escadre, et dans le cas d'une attaque imprévue il est chargé de la défense du port.

Les jugements d'un tribunal maritime sont exécutoires dans les 24 heures, s'il n'y a pas eu recours en révision, quand un condamné exerce son recours en révision, il est formé aussitôt un conseil composé du préfet maritime, du commissaire général ou principal, du président et du procureur impérial du tribunal de 1^{re} instance. Le conseil, investi des mêmes attributions que la Cour de cassation, examine si le juge est conforme à la loi dans sa forme et dans l'application de la peine. Si le jugement n'est pas frappé de révision il peut être exécuté dans les 24 heures; s'il est cassé, on réunit sans délai un nouveau tribunal.

Quand la peine capitale est prononcée, il en est pour les tribunaux maritimes comme pour les autres juridictions, il faut pour exécuter la sentence la signature de l'empereur.

La juridiction maritime n'est pas régie de la même manière que les autres pour ce qui concerne le ressort auquel la connaissance d'un crime appartient. Quand un crime a été commis sur le territoire national, l'inculpé est déféré à la juridiction du ressort dans lequel ce crime a eu lieu. Mais, par la loi du 10 avril 1825 sur la piraterie, il est dit que les prévenus de pi-

Fera-t-il sombre, hein ?

— Aussi sombre que dans un four, répondit Rube, puis il ajouta : Aussi sombre que dans le corps d'un buffle rôti sur une prairie en feu.

Le vieux trappeur rit de bon cœur de cette comparaison burlesque. Garey et moi ne pûmes nous empêcher de prendre part à sa gaieté. Les guerilleros, qui nous avaient sans doute entendus, durent nous croire fous.

Les pronostics de Rube se réalisèrent : des ténèbres épaisses succédaient au crépuscule; un orage était imminent, de grosses gouttes d'eau fouettaient déjà nos selles. Tout allait donc à souhait; mais en ce moment un éclair illumina la voûte céleste et la prairie comme l'eussent fait mille torches. Ce n'était pas une de ces lumières ternes de nos froids pays du Nord, mais une flamme brillante qui semblait traverser tout l'espace et rivaliser presque avec l'astre du jour.

L'apparition soudaine et inattendue de cet éclair nous consterna; c'était un obstacle sérieux à nos desseins.

— Ah ! diable ! s'écria Rube d'un ton revêche. La lune était moins dangereuse.

— Sera-ce un éclair court ou un éclair long et brillant ? demanda Garey en faisant allusion aux deux aspects distincts sous lesquels le fluide électrique se montre dans ces prairies méridionales.

(La suite au prochain numéro.)

raterie, seront jugés par le tribunal maritime, du chef-lieu de l'arrondissement maritime, dans les ports duquel ils auront été amenés.

Ainsi des individus coupables de faits de piraterie, auraient été amenés à Bordeaux, ils eussent été envoyés au chef-lieu de l'arrondissement maritime, c'est-à-dire à Rochefort.

Mais les marins de *Fæderis Arca* sont dans une situation toute particulière; s'ils ont été renvoyés devant le tribunal de Brest, c'est pour se conformer à l'article 17 de la loi du 10 avril 1825, qui veut que la piraterie, accompagnée d'assassinats, soit déferé à deux tribunaux maritimes seulement, à ceux de Brest et de Toulon. On peut dire qu'il n'y a pas au monde de ressort plus étendu que celui de ces deux tribunaux.

Le ressort de celui de Toulon commence au détroit de Gibraltar pour atteindre jusqu'aux limites de la Méditerranée et des mers du Levant; tous les faits qui se passent dans les autres mers appartiennent au tribunal de Brest. Or, les assassinats du *Fæderis Arca* ayant été commis dans les parages des îles du Cap-Vert, revenaient de droit au tribunal maritime de Brest.

Le 2^e paragraphe de l'art. 8 de la loi de 1825 dispose que si le fait de piraterie a été accompagné ou suivi d'homicide ou de blessures, la peine de mort sera indistinctement prononcée contre tous les hommes de l'équipage.

J. BAISSAS.

Chronique locale.

DÉPÊCHE TELEGRAPHIQUE

Le Ministre de l'Intérieur au Préfet du Lot.

Paris, 16 juin 1866.

L'Empereur, préoccupé de développer le crédit populaire et l'esprit d'association dans les classes laborieuses, a invité quelques personnes de bonne volonté à fonder une caisse des associations coopératives. Sa Majesté, voulant aider le développement de cette institution, a souscrit pour 500,000 francs.

RECRUTEMENT. — CLASSE DE 1865.

Tableau indiquant le dernier numéro appelé dans chaque canton.

ARROND. DE CAHORS.	contingent.	dern. n ^o .	ARROND. DE FIGEAC.	contingent.	dern. n ^o .
			Figeac (est),		37
Cahors (nord),	23	53	Figeac (ouest),		26
Cahors (sud),	23	48	Lacapelle-Mariv.		51
Castelnau,	24	37	Latronquière,		40
Catus,	28	66	Livernon,		27
Cazals,	20	51	St-Céré,		38
Labenque,	26				406
Lauzès,	24	47	ARROND. DE GOURDON.		
Limogne,	28	48	Gourdon,		36
Luzach,	29		Gramat,		29
Montcuq,	25	48	Labastide-Mur.		25
Puy-l'Evêque,	29	66	Martel,		37
St-Géry,	13	22	Payrac,		18
			St-Germain,		48
			Salviac,		15
ARROND. DE FIGEAC.			Souillac,		24
Bretenoux,	29		Vayrac,		48
Cajarc,	20	43			23

AVIS D'ADMISSION DE SUBSTITUANTS ET DE REMPLAÇANTS.

Le Conseil de Révision du département du Lot se réunira, à la Préfecture, le 20 juin courant, à deux heures du soir, pour procéder, en exécution de la loi du 17 mars 1858, à l'examen des remplaçants et substituants de jeunes soldats de la classe de 1865, qui, le 49 juin, auront fait déposer les pièces exigées à la préfecture (division des affaires militaires).

ÉCOLES IMPÉRIALES VÉTÉRINAIRES.

M. le Ministre de l'Agriculture, du commerce et des travaux publics, vient de décider que les anciennes conditions d'admission dans les Ecoles impériales vétérinaires, continueraient d'être suivies en 1866.

Dans le n^o 1030 du Recueil des actes administratifs, M. le Préfet renouvelle en ces termes aux officiers publics, son arrêté sur la chasse:

Messieurs, Je suis informé que les dispositions de mon arrêté, en date du 31 janvier 1866, sur la clôture de la chasse et des jonctions de la loi du 3 mai 1844 (art. 4), concernant le transport du gibier ne reçoivent pas toute l'application désirable.

Cette violation de la loi, si on n'y porte remède, doit avoir pour conséquence la destruction du gibier et de porter atteinte à l'une des branches de l'alimentation publique.

Je crois devoir vous engager, Messieurs, à redoubler de vigilance pour mettre fin à cet état de choses regrettable.

Les hôteliers et aubergistes devront aussi être avertis qu'il sera fait de fréquentes visites dans leurs établissements et des procès-verbaux seront dressés contre ceux qui se trouveraient approvisionnés de gibier.

Veillez, je vous prie, Messieurs, vous conformer aux instructions qui précèdent et tenir la main à ce que les dispositions de la loi soient absolument observées.

Par jugement du tribunal correctionnel de Cahors, en date du 14 juin 1866, le nommé L... a été condamné à 25 francs d'amende, pour colportage de poissons pendant le temps où la pêche en est interdite.

Par jugement du même tribunal, à la date du 15 juin 1866, le nommé D... a été con-

damné à 60 francs d'amende, pour délit de pêche pendant la nuit et en temps prohibé.

Cinq Sociétés du département du Lot vont prendre part au Concours musical qui sera ouvert le dimanche 24 juin, à Valence-d'Agen, ce sont les Orphéons de Figeac, d'Albas, de Castelranc, de Puy-l'Evêque, de Montcuq. Puisse le succès couronner des louables efforts.

La fête de la Sainte-Enfance a été célébrée, jeudi matin, dans notre ville, avec la pompe accoutumée.

M. Soulié, fabricant de ciment à Cahors, a obtenu, pour ses produits, une médaille d'argent, au concours d'Albi.

Le nommé Audry, âgé de 26 ans, garçon boucher chez M. S..., à Cahors, était occupé à monter du foin au grenier, lorsque la corde venant à casser, il tomba sur le sol d'une hauteur de huit mètres. Il ne s'est point fait de blessures sérieuses.

On nous écrit de Puy-l'Evêque :

Le 14 juin, dans la matinée, la nouvelle se répandait dans la ville qu'un nommé V... venait de se pendre. On attribue cet acte à l'affaiblissement du moral du suicidé, résultant d'une récente attaque d'apoplexie.

On nous écrit de Figeac :

La foire de Capdenac, du 8 juin, a été peu importante. Les bœufs n'y étaient pas en aussi grand nombre qu'à la foire dernière. Les cours ont un peu baissé. Les chevaux et les juments étaient assez nombreux. Il y a eu cependant peu de demandes. — Les mulets étaient très recherchés.

On nous écrit de Souillac :

B... (Jean), âgé de 23 ans, domestique chez M. D... avait conduit deux chevaux à la Dordogne pour les abreuver. S'étant un peu trop avancé dans le courant, il fut jeté à l'eau par un violent écart du cheval. Le courant entraîna le malheureux qui ne put être retiré que quelques minutes plus tard à l'état de cadavre.

Les grandes chaleurs étant souvent la cause de maladies pour les hommes et de coups de sang pour les animaux, des ordonnances ou arrêtés prescrivent dans les villes aux propriétaires, boutiquiers, etc., d'arroser deux fois par jour le devant de leurs portes et une partie de la voie publique. C'est surtout dans les villes où la température est plus élevée qu'à la campagne, que cette mesure est utile; mais pour qu'elle soit plus efficace, elle doit surtout être mise en pratique dans la matinée et dans l'après-midi, car au moment de la grande chaleur l'évaporation est très rapide de l'eau la rendrait presque sans effet.

L'eau employée pour l'arrosage doit être très propre, sans cela son évaporation serait une cause d'insalubrité plutôt que d'assainissement. L'arrosage doit être modéré, autrement on fait de la boue, et loin d'atteindre le but principal, qui est l'abaissement de la température, on ne fait que déterminer la formation d'une atmosphère d'eau tiède.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Naisances.

14 juin Alibert (Henri), rue des Soubirous.

14 — Jouglas (Jules), rue Cheval-Blanc.

Décès.

14 juin Figeac (Catherine), 79 ans, rue Mascoutou.

15 — Barthes (Jeanne), 63 ans, hospice.

Pour la chronique locale : A. LAYTOU.

Crédit Foncier de France.

Le Crédit foncier fait aux propriétaires, jusqu'à concurrence de la moitié de la valeur des immeubles, s'il s'agit de terres et de maisons, et du tiers s'il s'agit de bois et de vignes, des prêts remboursables en cinquante ans moyennant une annuité de 6 fr. 06 0/0, amortissement compris; l'emprunteur a d'ailleurs à toute époque le droit de se libérer par anticipation, en tout ou en partie.

S'adresser à MM. les notaires, ou directement au Crédit foncier, rue Neuve des Capucines, n^o 19, à Paris. 2

Jurisprudence.

Responsabilité des aubergistes. — L'aubergiste est responsable de tous les objets que les voyageurs apportent avec eux et qu'ils plaquent dans leur chambre, il ne peut s'exonérer de cette responsabilité légale et absolue.

Pour tourner cette difficulté, quelques hôteliers affichent dans toutes les chambres des voyageurs, des pancartes annonçant qu'ils ne

répondent point des objets et valeurs qui ne seraient pas déposés entre leurs mains.

La Cour impériale de Paris a été saisie de la question de savoir si une telle affiche enlève au voyageur le droit de se plaindre en cas de vol, son arrêt répond que « les avertissements placardés dans un hôtel ne sauraient avoir pour effet d'exonérer l'aubergiste de la responsabilité qui pèse sur lui, qu'autant qu'il serait établi que le voyageur a pris connaissance directe des dites affiches et a été prévenu des dangers auxquels il était exposé s'il n'obtempérait pas à l'invitation qu'elles énonçaient.

Pour extrait : A. LAYTOU.

Départements.

Le département de l'Isère a été ravagé, ces jours derniers, par des orages qui ont occasionné de grands dégâts. Voici ce que nous lisons à cet égard dans le *Courrier de l'Isère* :

« Mardi 28 mai, un énorme nuage chargé de grêlons, se dirigeant du sud-ouest au nord-est, a crevé sur la contrée avec d'effroyables accompagnements de tonnerres et d'éclairs. Presque nulle part, la grêle n'a tombé pendant plus de douze minutes.

« Mais que de désastres en si peu de temps! Partout les moissons sont hachées. Des animaux ont été tués, des cheminées renversées, des champs des vignes, des vergers dévastés, des pays inondés. Quant aux vitres brisées, on ne les compte pas.

« A Voiron, on a constaté que tout a été atteint dans un rayon de sept à huit kilomètres au moins. Après l'orage, la terre était couverte d'une couche de grêlons de plus de dix centimètres; on dirait que le sol a été piétiné. On a mesuré de grêlons qui atteignaient jusqu'à cinq centimètres de diamètre et pesaient 250 grammes et au-delà. Presque toutes les fenêtres de la ville ont été brisées. Dans les fabriques, qui présentent une surface très grande, les éclats de vitres ont été projetés avec une telle violence, qu'en tombant sur les métiers ils coupaient les pièces de soie. Ce sont surtout les fabriques de MM. Guinard et Poncet qui ont le plus souffert. Toutes les vitres de la façade de la caserne ont été réduites en morceaux. On ne saurait même approximativement, faire connaître le chiffre des pertes de cette ville.

« La grêle n'était pas accompagnée de pluie, comme cela arrive ordinairement. A Chirens, les désastres n'ont pas été moins grands. Tous les propriétaires ont été atteints, à ce point qu'on n'a pas pu choisir parmi eux quatre experts non frappés par le fléau pour en constater les dommages. Toutefois, on ne les évalue pas à moins de deux cent mille francs pour cette seule commune.

« Saint-Geoire a aussi beaucoup souffert. L'orage a parcouru toute la vallée de l'Ainan et a frappé les communes de Saint-Buel et le Voissant.

« Les communes de Varacieux, Murinais, Roybon et Chasselay ont été également atteintes. Presque toutes les vitres de l'église de Varacieux ont été brisées.

« A Saint-Laurant-du-Pont, l'orage a duré, mais sans grêle, avec une violence sans exemple depuis deux heures jusqu'à dix heures et demie du soir. Les deux Guiers ont débordé sur plusieurs points. La route de la Grande-Chartreuse a été ravagée et un éboulement l'a obstruée. La circulation doit être aujourd'hui rétablie, grâce aux soins de l'autorité.

« Nous avons beaucoup d'autres détails que nous ne pouvons publier aujourd'hui, faute de place.

« Mais en présence de ce terrible malheur, qui met dans une gêne dont on peut se rendre compte, les centaines, peut-être les milliers de familles qui comptent sur le produit de leurs récoltes, absolument détruites, nous croyons de notre devoir d'ouvrir dès aujourd'hui une souscription publique dans nos bureaux pour venir en aide aux victimes du fléau. Nous ne doutons pas de l'empressement de nos concitoyens à répondre à notre appel. »

Pour extrait : A. LAYTOU.

BIBLIOGRAPHIE

LES ANIMAUX PEINTS PAR EUX-MÊMES

320 dessins par Grandville texte par de Balzac, Jules Janin, Alfred et Paul de Musset, Charles Nodier, George Sand, Stahl, Gustave Z., etc., etc.

Le monde change moins qu'on ne se plaît à le croire. Sans en chercher d'autre preuve, voici un livre qui, après avoir été la plus vivante, la plus délicate et la plus fêlée des satires du temps où il a paru, semble avoir été écrit hier pour la leçon de demain. Quant à ce qui touche au passé dans l'ordre politique, c'est à croire qu'il a été, hélas! prophète. Les révolutions animales ressemblent, à s'y tromper, à nos pauvres révolutions humaines. La leçon qu'on leur a donnée, les Animaux du Jardin des Plantes nous reste commune avec eux.

Les noms les plus célèbres de l'élite littéraire d'un siècle qui sera tout au moins le second dans l'histoire de lettres s'étaient associés à cette œuvre originale. Depuis La Fontaine et Florian, toute tentative faite pour rendre la parole aux bêtes était d'avance frappée d'insuccès. Lorsque virent les *Animaux peints par eux-mêmes*, l'idée plaisante et originale qui se dégagea de cette œuvre, si parfaitement nouvelle qu'elle est demeurée sans analogue, releva les Bêtes de l'interdit où elles gémissaient.

Quand on vit qu'en nous parlant d'eux les Animaux nous parlaient de nous, que leur histoire était la nôtre, ce fut un succès sans précédent. C'était à qui reconnaîtrait son voisin dans les types les plus étourdissants créés par Grandville; il se publia dix clefs des Animaux donnant sans façon le nom des personnes qu'écrivains et caricaturistes avaient dû avoir en vue. La satire est toujours bonne qui n'atteint que les autres. *Les Animaux peints par eux-mêmes* furent le plus grand succès de librairie illustrée de la génération de 1830. Imprimés à des nombres énormes, cette galerie d'un genre si nouveau fut bientôt dans toutes les mains. C'était de la malice et de la raison, non de la méchanceté, et *les Animaux peints par eux-mêmes* eurent cette bonne fortune qu'ils restèrent grâce à l'aimable morale qui s'en dégage, un livre de famille.

Des difficultés relatives à la copropriété de l'œuvre rendirent longtemps impossible la remise au jour à l'état complet de cette ménagerie humaine si curieuse. Une édition populaire, tronquée, qui ne contenait que la moitié des dessins, publiée après les grandes éditions de luxe, fut, malgré ce qui lui manquait, enlevée à 100,000 exemplaires.

Il nous est permis aujourd'hui de donner enfin au public une édition absolument complète, et à bon marché cependant, de ce livre unique en son genre. L'ouvrage imprimé non à deux colonnes, mais dans toutes les conditions qui font les beaux livres, formera de 80 à 100 livraisons, à 10 centimes seulement; c'est-à-dire que, pour 8 ou 10 francs au maximum, le chef-d'œuvre de Grandville sera mis tout entier à la portée de tous.

Quelques tableaux ressusciteront, pour les lecteurs du temps présent, l'époque de 1830, mais nous ne craignons pas de dire que la plupart sont aussi vrais, aussi nouveaux aujourd'hui, qu'ils le furent au temps qui les vit naître. Sous des étiquettes différentes, ce sont les mêmes travers; la raison de cette perpétuité de jeunesse et de fraîcheur et dans la valeur des écrivains qui se groupent autour de l'œuvre originale, dont la pensée première appartenait à P. J. Stahl. Ce que signent des écrivains comme Balzac, Alfred de Musset, George Sand, Nodier et autres, n'est pas fait pour passer. C'est le propre de la vérité qu'elle ne saurait vieillir.

Les Animaux peints par eux-mêmes, c'est Grandville dans toute sa force, dans tout son esprit, dans la vraie mesure de son talent, sur son vrai terrain, celui de la peinture de l'homme par l'animal, dans laquelle il n'a point d'égal, dans laquelle il est éminent, à ce point que des hommes considérables dans le domaine le plus élargi de l'art, Kaubich notamment, n'ont pu que l'y suivre et l'imiter.

La première série est en vente.

Faits Divers.

Aspe, l'assassin de la femme Guillonnet, à Toulouse, est arrivé au bague mercredi soir. Il a voyagé dans un wagon spécial. Il n'a pas témoigné la moindre émotion lorsqu'on a procédé à sa nouvelle toilette. Sa physionomie respire l'astuce.

On dit que depuis le prononcé de son jugement par la Cour de Toulouse, il raconte avec un sang-froid imperturbable les diverses péripéties de l'horrible drame dont il a été l'un des acteurs. D'après la version qu'il donne, ce serait à la suite d'une violente querelle qu'il aurait d'abord assommé sa victime, en lui portant à la tête deux coups avec une bêche trouvée dans l'appartement même; il prétend que la femme Guillonnet l'avait menacé de le frapper avec un couteau.

Quant à la tête de cette malheureuse, après l'avoir brûlée pour la rendre méconnaissable, il en aurait ensuite transporté les débris dans un moulin, où il les aurait jetés, pour que la roue achevât l'acte de destruction.

Canal Maritime de Suez.

Un comité d'actionnaires s'est constitué sous la présidence de M. le comte de Villers, à l'effet de délibérer notamment sur les questions suivantes :

1^o Y a-t-il lieu, en présence des faits actuels, de verser la somme de 100 fr. appelée par le conseil?

2^o Est-il exact, comme l'annonce l'avis de convocation à l'assemblée du 1^{er} août, qu'aux termes de l'article 48 des statuts, les titres doivent être libérés de 500 fr., pour que les porteurs puissent y assister?

3^o Y a-t-il lieu de déposer, square Clary, n^o 5, les titres possédés par les actionnaires en présence de l'avis du conseil que ces titres ne seront pas rendus et qu'il sera remis en échange des titres définitifs dont le libellé est inconnu?

4^o Y a-t-il lieu de réclamer la distribution, entre les actionnaires, des indemnités que S. M. le vice-roi d'Égypte s'est engagé à payer par l'article 8 de la convention du 22 février 1866?

Le comité a institué des délégués, rue d'Aumale, n^o 7, qui sont chargés de recevoir les actionnaires.

POURQUOI, depuis 40 ans, la MOUTARDE BLANCHE DE DIDIER, de Paris, jouit-elle d'une popularité sans exemple et toujours croissante?

C'est à cause des immenses services qu'elle a rendus aux malades, services attestés par plus de 200,000 cures authentiquement constatées et obtenues dans des cas variés, de toute nature et de toute gravité.

POURQUOI les médecins de la capitale recommandent-ils exclusivement depuis 40 années la GRAINE DE MOUTARDE BLANCHE DE DIDIER?

C'est parce qu'elle est toujours pure, toujours fraîche, toujours parfaitement mondée, toujours par conséquent en pleine possession de ses merveilleuses propriétés médicales.

POURQUOI offre-t-on au rabais des graines que l'on dit tirées de Hollande et de première qualité?

C'est parce qu'il est facile de décorer de noms pompeux de mauvaises graines avariées fussent-elles même tirées de Hollande. Le public est trop intelligent pour ne pas comprendre qu'en fait de médicaments, il importe beaucoup plus de s'en procurer de bons à de prix modérés que d'en acheter de mauvais à bon marché. Or, il est notoire que la plupart des graines offertes et vantées ne sont que de rebuts de commerce, composés de graine avariées, vieilles, échauffées, plus capables de nuire que de guérir.

Nous ne pouvons garantir, on le comprendra, que les Graines qui sortent de nos magasins. Or, il n'est qu'un seul moyen de se mettre à l'abri de la fraude, c'est de s'adresser exclusivement à notre dépositaire qui est pour la ville de Cahors, M. Vinel, qui reçoit directement de nous, nos Grai-

nes en paquets, portant notre marque et notre nom.

La délicieuse Revalescière Du Barry guérit, sans médecine, sans purges et sans frais, les nerfs, estomac, foie, gastrites, gastralgies, dyspepsies, diarrhée, poitrine, asthme, phthisie, gorge, bronches, vessie, reins, intestins, inflammations, muqueuse, cerveau et sang. Elle économise mille fois son prix en remède. 60,000 cures par an, rebelles à tout autre traitement. 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 60 fr. Aux mêmes prix la Revalescière chocolatée. Du Barry, 26, ph. Vendôme, Paris. — Dépôt à Cahors, chez MM. Bergerol, Vinel, pharmaciens et chez tous les pharmaciens et épiciers.

Un arrêté ministériel nommé M. Emile de Girardin rédacteur en chef de la Liberté, dont il est le propriétaire unique. Le 1 mars ce

journal ne comptait que 285 abonnés; aujourd'hui le chiffre de son tirage dépasse 26,000 (vingt-six mille); c'est le journal politique quotidien de Paris dont il se vend incontestablement le plus grand nombre d'exemplaires. Vingt-six mille abonnements en trois mois ne peuvent s'expliquer que par la nouveauté du cadre, la variété de la rédaction, la véacité des informations et l'indépendance du bulletin de Bourse, véritable guide des rentiers et des actionnaires. Le format de la Liberté est le même que celui de la Presse et du Siècle, mais le prix de l'abonnement est de 10 francs moins cher, car il ne coûte que 54 francs par an, au lieu de 64 francs. On s'abonne à Paris, rue d'Aboukir, n° 9.

PRÉFECTURE DU LOT.
Arrondissement de Cahors.
Commune du Boulvé.

Cession de terrain pour la construction du chemin vicinal d'intérêt commun, numéro 28, partie

comprise sur le territoire de la commune du Boulvé.

EXPROPRIATION

POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE.

Exécution de l'article 45 de la loi du 3 mai 1841.

Avis au Public.

Par acte passé devant Monsieur le Maire de la commune du Boulvé, la nommée Barthélemy (Marie), veuve Cavané, a cédé au département pour l'établissement du chemin vicinal d'intérêt commun, numéro 28, partie comprise sur le territoire de la commune du Boulvé.

Savoir :

11 ares 20 centiares de terre, moyennant la somme de cinq cent soixante francs ci. 560 fr.

Fait en l'Hôtel de la Préfecture, à Cahors, le 15 juin 1866.

Le Préfet du Lot,
Chevalier de l'Ordre Impérial de la Légion d'Honneur,
Signé : Ch. DE PEBEYRE.

Pour tous les articles et extraits non signés : A. LAYTOU

V VENDRE

1° Un Atelier de Serrurerie des mieux achalandés jouissant de la meilleure renommée possible, et outillé on ne peut mieux ;
2° Un Magasin de Quincaillerie, le seul peut-être dans son genre, et éloigné de seize kilomètres d'autres magasins, vendant en partie les mêmes articles.

AVIS. — Le sieur BARBARY, Serrurier-Mécanicien et Quincailler, à LUZÉCH (Lot), connu dans tout le département, et au dehors pour ses travaux de serrurerie, tant pour la petite exploitation que pour la grande, a l'honneur d'annoncer, que, voyant sa santé en danger par suite de surcharges d'occupations, que lui occasionnent son Atelier et son Commerce de Quincaillerie, il est dans l'intention, maintenant que vont s'ouvrir les travaux de la voie ferrée, de Libos à Cahors, par Luzéch, de donner à d'autres, l'avantage de profiter d'une époque, dont il ne pourrait profiter lui-même.

Cet avantage sera d'autant plus grand pour le preneur, que le sieur BARBARY, ne quittant pas les lieux, s'engage à lui prêter tout son concours en temps utile.

Les locaux occupés par l'une et l'autre exploitation, permettent à M. BARBARY de vendre à deux, comme à un seul, tout en gardant encore lui-même un logement convenable. Il peut même, en vendant son fond, offrir des logements indépendants aux acquéreurs.

Son Atelier qui est pourvu d'eau, jouit de la meilleure position désirable comme hygiène, il a quatorze mètres de long sur une largeur proportionnée.

Son Magasin est pour la position et l'agrément, l'unique dans Luzéch.

M. BARBARY vendra aux conditions d'usage, et donnera pour le paiement, toutes les facilités qu'on pourra désirer.

ORFÈVRERIE CHRISTOFLE

MANUFACTURES : A PARIS, rue de Bondy, 56 — A CARLSRUHE (GRAND-DUCHÉ DE BADE).

ORFÈVRERIE DORÉE ET ARGENTÉE PAR LES PROCÉDES ELECTRO-CHIMIQUES
AVIS SPECIAL POUR LA REARGENTURE :



CHRISTOFLE

Nous appelons la plus sérieuse attention des consommateurs sur la réargenture de notre orfèvrerie et de nos couverts. On fait souvent des offres de réargenture à des prix inférieurs aux nôtres, mais le public doit se mettre en garde. Les objets fabriqués par nous, même quand après un long usage le métal inférieur apparaît à certaines places, contiennent encore une quantité d'argent dont certains argenteurs ne tiennent pas compte aux consommateurs. En prenant un exemple, les couverts de table fabriqués par nous, notre réargenture, à raison de 80 grammes d'argent, coûte 44 fr. Mais nous en déduisons la valeur de l'argent retiré sur les anciens couverts, qui est en moyenne de 10 fr. ; réellement

Nous sommes en mesure d'effectuer dans un délai de huit jours la réargenture des couverts et de la petite orfèvrerie.

Notre représentant est : à Cahors, MM. Mandelli frères.

à payer 34 fr. — Certains argenteurs à bon marché ne demandent que 30 fr., tout en mettant que 5 ou 6 fr. d'argent. Mais il s'empare, par un procédé chimique de désargentage, d'une valeur d'argent de 8 à 10 fr., dont ils ne tiennent pas compte aux consommateurs, soit à ajouter 40 fr. De sorte que le public paye 40 fr. pour recevoir seulement 6 fr. d'argent, tandis que nous ne faisons payer que 34 fr. et livrons 80 grammes d'argent. La meilleure garantie pour ceux qui n'ont pas de fournisseur attitré, leur inspirant toute confiance, est de s'adresser à nos représentants dans nous donnons le nom et l'adresse dans les journaux de chaque localité.

CHRISTOFLE ET C^e.

POINÇON DU MÉTAL BLANC
DIT ALFÉMIDE

ALFÉ
NIDE

CONFECTION DE PARIS

HABILLEMENTS TOUS FAITS

ET SUR MESURE

MAISON GREIL

A CAHORS, sur les Boulevards, Maison Cournou, à l'angle de la rue Fénélon. Allez visiter cette maison, si vous voulez acheter des vêtements distingués, élégants, en étoffes excellentes, confectionnés avec grâce et solidité, et à des prix d'un bon marché exceptionnel.

VOITURES A VOLONTÉ

ANDRAL, SUCCESSION DE JULIEN BLANC,

A l'honneur de prévenir le public, qu'il vient de faire l'acquisition des voitures et chevaux du Sieur Julien Blanc affectés au service à volonté, on trouvera chez lui, Poste aux Chevaux, toute la célérité et le confortable nécessaires pour tout espèce de service et à des prix très modérés.

AVIS

M. RUAUD, M^d DENTISTE a donné assez de preuve de son talent supérieur pour la pose des DENTS ARTIFICIELLES EN ÉMAIL perfectionné monté sur or et platine. Dans sa bonnetoi d'artiste, il n'a pas accepté la monture des dents en caoutchouc vu leur impureté pour la santé, se cassant facilement sans pouvoir les arranger. L'art dentaire exige beaucoup d'expérience ne veut pas de médiocrité, tout le mérite est dans l'ajustage des pièces et dentier. Le plus grand nombre de nos villes sont privées de bons dentistes qui n'en ont que le nom et non le talent. M. RUAUD, garantit tous ses ouvrages. Fixé depuis 15 ans dans cette ville, il a mérité votre confiance, son désintéressement envers tous l'oblige de vous dire de vous méfier de ces rouleurs qui infectent vos campagnes et ne font que des dupes.

Rue de la Liberté.

Eaux Minérales de Cransac (Aveyron)

SOURCE ANCIENNE.

L'administration des Eaux de Cransac croit devoir prévenir le public et le mettre en garde contre les insinuations malveillantes qui tendraient à faire supposer que la Source ancienne Richard a subi quelque altération, ou qu'elle aurait même complètement disparu. — La déclaration d'utilité publique qui a placé ces eaux sous la surveillance et la protection spéciale de l'Etat, devrait suffire pour faire cesser de semblables dispositions, alors-même qu'elles ne seraient pas démenties par l'affluence toujours croissante des buveurs. — Pour l'expédition des eaux, s'adresser, comme par le passé, à M. Dupuy régisseur.



PLUS DE CHEVAUX COURONNES!! Guérison prompte et sans trace des chutes, écorchures, piqûres, dartres, ardeurs, réapparition exacte du poil, par le Réparateur TRICARD. — Flacons de 2 fr. 50 et 4 fr. 50 avec instruction. Dépôt général : Pharmacie TRICARD, aux Ternes, 47, Paris. — Se trouve dans les Pharmacies.

ÉPICERIES COMESTIBLE

SIROPS, LIQUEURS, COULEURS, BROSSERIE, GRAINES, FOURRAGÈRES, PÉTROLE

E. LE PETIT

VINS FINS

RUE DE LA LIBERTÉ, 4

BONBONNERIE

A CAHORS

BAYLES J^{ne}, rue de la Liberté, à Cahors

A l'honneur de prévenir les personnes qui ont la vue fatiguée par le travail, ou bien par des verres mal appropriés à leur vue, qu'on trouvera chez lui un assortiment de Lunettes, de Conserves en verres cristal, blancs, colorés, fumés, des meilleures fabriques de Paris; Verres de rechange pour presbytie et pour myope. On trouvera aussi le même assortiment en Longue-vue, Lorgnettes et Jumelles de spectacle, Lorgnons, Pince-nez, Faces à main, Loupes, Pièces à lire, Baromètres, Thermomètres, Hygromètres, Epreuves, Pèse-liqueurs en tout genre, Boîtes de mathématiques, Graphomètres, Décamètres, Équerres, Niveaux-d'eau et à bulle d'air, Mire, Jalons, Chânes d'arpenteur, Porte-monnaies, Cannes, Gibecières et Sacs pour Dame, Stéréoscopes, Épreuves, Groupes et Paysages, etc., etc

HUILE D'OLIVES

La Maison BESSÈDE, frère et sœur, de Marseille expédie franco de port dans toute la France.

Huile d'olives extra-fine dite vierge, douce et sans goût de fruit, garantie pure d'olives, à 2 fr. 50 le litre pour toute demande de 30 litres.

Au-dessus de 30 litres, bonification de prix selon quantités.

Adresser les commandes, 75, rue de la Palud.

CAFÉS DES ÎLES. — MARSEILLE — SAVONS BLANCS

VITESSE VOITURES PUBLIQUES

et SÉCURITÉ.

ET A VOLONTÉ

PROBITE

et EXACTITUDE

Le Sieur RAYMOND aîné, croit devoir informer les personnes qui sont dans l'usage de se servir de son entreprise, qu'à partir de ce jour, elles trouveront dans son établissement, situé rue du Lycée, maison CAVIOLE, toutes voitures de voyages et d'agrément, telles que Berlins, Calèches, Omnibus et Phaétons, le tout à des prix très-modérés.

NOTA. — Le Sieur RAYMOND aîné, a aussi l'honneur d'informer le public qu'il a dans son même établissement le bureau du service de Cahors à Assier, qui fait le transport des dépêches; ce service part tous les jours de Cahors, à 11 heures du soir; départ d'Assier, à 1 heure après-midi, et arrive à Cahors à 6 heures du soir.

Guérison RADICALE DES Hernies

ou descentes, rendant inutile les bandages et les pessaires, par la méthode de PIERRE SIMON. (Voir l'instruction qui sera envoyée franco aux personnes qui en feront la demande par lettre affranchie.) Ecrire à M. MIGNAL-SIMON, bandagiste-herniaire aux HERBIERS (Vendée), gendre et successeur, seul et unique élève de feu PIERRE SIMON. — S'adresser aussi à la pharmacie BRIAND, aux Herbiers (Vendée).

A VENDRE

Une Etude de notaire, à St-Paul-Labouffie, canton de Castelnaud-Montriatier (Lot).

A Vendre aussi la Maison, où se trouve l'Etude. — Un Jardin et une Cour sont contigus à la maison.

S'adresser pour plus amples renseignements à M^e Ruamps, propriétaire de ladite Etude.

On donnera toute facilité pour le paiement.

AVIS

L. Fourasté, ancien agent-voyer de la ville, a l'honneur d'informer le public, qu'il vient de prendre la gérance du Café du cours Fénélon, situé en face du square.

L'on trouvera dans cet établissement complètement restauré, tout le confortable que l'on peut désirer. Une belle terrasse et un beau salon particulier, au premier étage, ayant une entrée dans la rue de la Gendarmerie.

Les consommations seront fournies en 1^{ère} qualité

JACQUES SÉGUY

PEINTRE

MENTION HONORABLE

à l'exposition de 1865, pour les imitations de marbres et bois étrangers.

Peinture ordinaire, Enseignes et Vitrerie. Prix modérés.

A Cahors, rue Impériale, n° 55.

Trois mois 46 fr. LE TEMPS Six mois 52 fr.

JOURNAL POLITIQUE ET LITTÉRAIRE

Rédacteur en chef: A. NEEFTZER

Bureaux, 40, rue du Faubourg-Montmartre, à Paris.

Le propriétaire-gérant A. LAYTOU.